CAP Petite Enfance - En 1 an par alternance

Ministère de l'Éducation Nationale



Un partage de compétences: professionnels / formateurs / maîtres de stage





- Etre capable de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en contribuant à son développement, à son éducation et sa socialisation
- Assurer l'entretien et l'hygiène des lieux de vie de l'enfant
- Acquérir un diplôme de niveau V donnant la capacité à exercer auprès des enfants

--- CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

- Formation alternée : 1 semaine de formation /
 3 à 4 semaines en milieu professionnel
- Sur un an : 13 semaines à la MFR (455 h) et de 20 à 23 semaines de stage (700 à 805 h)
- Lieux de stage possibles : structures multiaccueil, crèches, écoles maternelles, centres de loisirs sans hébergement, centres de vacances collectifs (support du rapport d'examen).
- La recherche des lieux de stage incombe au futur stagiaire.

..... CONDITIONS D'ADMISSION

▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau V type BEPA services aux personnes, BEP carrières sanitaires et sociales, CAPA services en milieu rural... ou d'un diplôme de niveau IV (Bac).

Permet une VAE des enseignements généraux.

Financement : CIF ou financement personnel.

- Stages obligatoires: à effectuer dans une ou plusieurs structures dans le champ professionnel de la petite enfance (0 à 6 ans). Attention, 14 semaines minimum exigées dans la même structure.
- **Statut :** stagiaire non rémunéré (convention de stage)



Des stages pour acquérir une expérience professionnelle



-- CONTENU DE LA FORMATION

▶ Enseignements techniques et savoirs professionnels : 312 heures

Sciences médico-sociales, biologie, nutrition/alimentation, techniques de soin, d'hygiène et de préventions liées à l'enfant, techniques de préparation et services des repas, techniques d'entretien des locaux, techniques d'animation.

Prévention, santé et environnement :39 heures

- ✓ Le droit du travail, contrats d'emploi, risques professionnels.
 - ✓ Formation PSC1.
- ▶ Activités pluridisciplinaires à caractère professionnel : 104 heures
- Mise à disposition d'outils informatiques pour la réalisation du rapport d'examen.

- ✓ Utilisation et partage d'un vécu à la MFR : visites d'études / TP / interventions de professionnels.
- ✓ Préparation aux concours (ATSEM, Auxiliaires de puériculture).





PROFESSIONNELLE

- ▶ En structures collectives: animatrice (teur) ou aide auxiliaire en structures multi-accueil, crèches, agent d'animation en centre de loisirs, centres de vacances... ASEM/ATSEM en écoles maternelles privées et publiques.
- ▶ En milieu familial : Assistant(e) maternel(le) à son domicile sous réserve d'être agréé(e) ou au domicile des parents comme garde d'enfants.

Le titulaire du CAP peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), suivre une formation d'auxiliaire de puériculture après avoir satisfait aux épreuves du concours d'entrée en école.



RÉUSSIR autrement





Tél : 04 74 27 79 30 - Fax : 04 74 92 54 96 - Email : mfr.vignieu@mfr.asso.fr Établissement Privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture École privée technique pour le CAP